

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°02 – Enseignement supérieur, recherche, innovation

1. Modalités de déclinaison du volet

Listes de projets ou typologie de projets

Les travaux de préparation du volet ESRI du CPER ont démarré à l'été 2019. Les établissements universitaires ont été invités à faire remonter leurs projets. Ceux-ci ont fait l'objet d'échanges au sein des 4 sites universitaires qui ont fait connaître leurs priorités. Tous les projets éligibles des établissements ont été remontés.

Trois types de projets sont concernés :

- L'immobilier lié à la vie universitaire et étudiante ;
- L'immobilier pour la recherche ;
- Les équipements scientifiques.

Concernant les aspects liés à la Recherche, une liste et des fiches descriptives ont été transmises par la DRARI au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en octobre 2019, qui en a évalué la qualité scientifique. Les projets ont été considérés comme de très bonne qualité dans leur ensemble. Ces fiches ont également été transmises aux organismes nationaux de recherche. Au moins un avis très favorable d'un organisme a été requis pour maintenir le projet dans la liste.

Au total, 146 projets représentaient 1,3 milliard d'euros, dont 1,08 milliard d'euros demandés au titre du CPER. Ce chiffre n'inclut pas les reliquats d'engagement de l'Etat et de la Région qui pourraient basculer d'un CPER à l'autre.

En 2020, des auditions techniques des projets, ont été organisées par la Région et les services de l'Etat. Les services des collectivités territoriales concernées ont été invités.

Ces entretiens menés conjointement ont permis de constater l'excellence scientifique des projets, leur caractère fortement structurant, leur articulation avec l'écosystème régional et leur dimension inter-établissements. La volonté de rationaliser le foncier et d'augmenter la performance énergétique des bâtiments répond aux priorités des établissements, de l'Etat et de la Région sur la transition énergétique. Les projets ont été évalués sur la base de ces critères, avec un intérêt tout particulier pour le développement équilibré des territoires et des sites de proximité.

Principes qui guideront l'intervention de l'Etat et de la Région

L'Etat et la Région s'attacheront à sélectionner les projets les plus cohérents et les plus en phase avec les besoins des sites régionaux tout en recherchant un effet levier pour réaliser le plus grand nombre de projets.

Ainsi, des cofinancements provenant notamment des Métropoles et de certains Départements qui portent une forte ambition en matière d'ESRI seront recherchés. L'Etat et la Région veilleront à un équilibre entre les territoires.

Articulation avec d'autres démarches

La démarche mise en œuvre pour l'élaboration du volet ESRI pour le CPER 2021-2027 a notamment été pensée en cohérence et en complémentarité avec le plan de relance volet rénovation énergétique des bâtiments publics universitaires et les résultats de l'appel à projets Equipex + en 2020, d'une part, la construction du futur programme opérationnel FEDER 2021-2027, la mise en œuvre du PIA4 sur la période 2021-2025, ainsi que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), d'autre part.

« Frontières » avec les autres volets (volet cohésion des territoires, culture...)

Le volet cohésion des territoires pourrait comprendre les projets remontés des territoires hors périmètre de l'arbitrage des sites universitaires et qui seraient en lien avec la thématique ESRI, ainsi que des projets portés par des établissements d'enseignement supérieur privés (exemple : EESPIG).

Les projets des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle des ministères de l'ESRI, de l'agriculture, de l'économie, de la transition écologique et de la culture sont compris dans le volet thématique « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation ».

Les moyens consacrés dans le volet Culture « Transmission/Démocratisation » (10,5 M€ Etat - 10,5 M€ Région) concourent au financement de ces projets. Le projet Cinéfabrique, par sa spécificité, est maintenu dans le volet culture.

L'État apportera les financements suivants :

Ecole des Mines de Saint-Etienne et programme 192	12 800 000 €
P 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	21 732 000 €
VetAgro Sup	2 240 000 €
ENTPE	7 500 000 €

2. Maquette détaillée du volet :

L'Etat et la Région s'entendent sur les montants suivants à mobiliser incluant le plan relance et les montants contractualisés du CPER :

- **Etat : 247,6M€** (comprenant les financements des établissements sous tutelle des autres ministères que le ministère de l'enseignement supérieur, mentionnés ci-dessus)
- **Région : 240M€**

Certains projets du CPER 2015-2020 ont fait l'objet d'un début d'engagement qui pourrait être poursuivi dans le CPER 2021-2027 :

			Part Région	Part Etat
Construction résidence Clair Tisseur	LMH	Lyon	432 000 €	
Rénovation de la résidence Alix E et F	Crous de Lyon	Lyon		1 700 000 €
Site Briffaut dont STAPS	UGA	Valence	310 000 €	
Maison action publique et internationale (MAPI, phase 1)	CD74	Annecy	4 300 000 €	
Construction résidence campus PDA (Porte des Alpes)	Titulaire marché CROUS	Lyon	1 356 000 €	
Construction de la résidence universitaire CRRSA	Crous Grenoble Alpes	La Tronche		444 000 €
ENT Smart Campus Stendhal Stendahl	Grenoble INP	St-Martin d'Hères		3 135 319 €
Accueil de site Annecy	USMB	Haute-Savoie	2 000 000 €	
Rénovation IUT Annecy	USMB	Haute-Savoie	3 500 000 €	
Modernisation partie haute campus Jacob Bellecombette (73)	USMB	Savoie	2 500 000 €	
La Ruche Porte des Alpes Learning centre	Lyon 2	Lyon	10 600 000 €	
Aménagement campus Tréfilerie	UJM SE	St Etienne	3 500 000 €	
Fabrique Innovation I Factory	UDL	Lyon	1 050 000 €	
Learning Centre de Clermont-F.	UCA	Clermont		550 000 €
INRA Clermont Ferrand	INRA	Clermont	125 000 €	
TOTAL volet ESRI			29 673 000 €	5 829 319 €

Le détail des autres opérations soutenues sera précisé ultérieurement, en lien notamment avec les discussions qui vont s'engager avec les collectivités locales qui participent aux financements de certains projets d'enseignements supérieur.

Les projets portés par les établissements d'enseignement supérieur et les opérateurs de recherche pourront bénéficier du soutien des collectivités infrarégionales (grandes métropoles et conseils départementaux).

CPER, financement pour l'année 2021

L'Etat est en mesure d'apporter au titre de l'exercice 2021 du ministère ESRI une enveloppe financière au titre des programmes 172, 150 et 231. Cette enveloppe financière, qui devra être engagée avant fin 2021, doit permettre de soutenir des projets au titre du nouveau CPER sur la base d'un accord de principe préalable de l'Etat et de la Région, conformément à l'article 3 du protocole d'accord intermédiaire CPER Etat-Région 2021-2027.